

Séance ordinaire du 3 mai 2021

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès siège en séance ordinaire ce lundi 3 mai 2021 à 19 h 30 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Robert Landry, maire. Assiste également à la séance, par visioconférence, Mme Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074, daté du 2 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que, selon ce même arrêté et l'arrêté 2020-074, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

2021-05-102

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu par les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

FORMANT QUORUM

Séance ordinaire du 3 mai 2021

Ouverture de la séance

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Nos pensées influencent nos comportements. Nous avons avantage à réfléchir positivement. »

Fabien Lecours

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2020 et du rapport des vérificateurs

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement modifiant le Règlement 454-2018 sur la gestion contractuelle

7. Délégation à la MRC de Maskinongé – Appel d'offres public - Contrat d'assurance collective

8. Mandat de gestion du programme de regroupement régional d'assurance collective – ASQ Consultants

9. Service incendie – Démission d'un pompier – Monsieur Jean-Philippe Racine

10. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 135, rue des Braconniers, lot 2 546 322 du cadastre du Québec

11. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 561, 4^e Rang, lot 2 545 437 du cadastre du Québec

12. Comité consultatif d'urbanisme - Nomination d'un nouveau membre – Monsieur Léo Marcotte

13. Demande de gratuité - Camp de jour - 2021

14. Embauche de moniteurs — Camp de jour, édition 2021

15. Autorisation de signataire – Protocole d'entente relatif aux projets de distribution d'arbres – Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

16. RE/MAX de Francheville inc. – Demande d'autorisation pour barrage routier

17. Proclamation des Journées de la culture

18. Affaires diverses

Période de questions

19. Clôture de la séance

2021-05-103

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Exceptionnellement, le point 4 de l'ordre du jour a été traité avant le Mot du maire pour en permettre l'explication.

Séance ordinaire du 3 mai 2021

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du mois de mai 2021. D'entrée de jeu, il mentionne que le rapport sur les états financiers de 2020 a été déposé et qu'un surplus de 824 456 \$ a été déclaré. Ce surplus provient principalement de ces éléments : des revenus supplémentaires de la taxe, soit 128 768 \$, de l'aide financière reliée à la COVID-19, d'un montant de 246 526 \$, de la subvention pour le réseau routier, soit 161 906 \$ au lieu du montant habituel de 60 438 \$ (101 468 \$ de plus), de la subvention provenant du *Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*, d'une somme de 155 992 \$, et, enfin, de la taxe sur les droits de mutation, d'un montant de 112 367 \$. Ce surplus de 824 456 \$ est réservé pour les imprévus, comme cela a été le cas lors de l'affaissement de la côte Van Dyke, dont les travaux se sont élevés à plus de 350 000 \$.

En ce qui a trait au futur développement de la rue Lefebvre, le maire mentionne que la municipalité a reçu plusieurs questions à ce sujet. Étant donné que la Santé publique interdit les réunions en présentiel, le conseil municipal a pris la décision d'organiser une soirée d'information par visioconférence, afin d'expliquer la démarche de ce projet et de répondre aux questions. Cette soirée est prévue le lundi 17 mai à 19 h. Pour y participer, les gens du secteur pourront s'inscrire par courriel au saint-etienne-des-gres@mun-stedg.qc.ca, ou en téléphonant à la municipalité au 819 299-3832. Le maire précise que si changement il y avait relativement à l'interdiction de rassemblement et qu'une soirée d'information pouvait être organisée en présentiel, les citoyens en seraient avisés.

En terminant, le maire mentionne qu'au sujet de l'adhésion au programme PAIR, un service d'appel automatisé pour joindre les aînés et les personnes vivant seules afin de s'assurer de leur bon état de santé, la municipalité a communiqué avec le député, M. Simon Allaire, qui lui a suggéré d'attendre avant d'y adhérer, car le ministère travaille actuellement à une refonte de ce programme prévue cet automne. C'est donc un dossier à suivre...

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 7 avril 2021 et de la séance ordinaire du 12 avril 2021 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2021-05-104

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 7 avril 2021 et de la séance ordinaire du 12 avril 2021 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

Séance ordinaire du 3 mai 2021

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2020 et du rapport des vérificateurs

2021-05-105

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le rapport des vérificateurs et le rapport financier pour l'exercice 2020 présentant un surplus de 824 456 \$ de fonctionnement à des fins fiscales, tels que présentés par Mme Audrey Morin, directrice générale en certification de la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Adoption des comptes fournisseurs

2021-05-106

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 avril 2021*, totalisant 213 716,20 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 avril 2021*, au montant de 147 897,29 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Octroi de contrat - REV-O Constructions inc. – Affectation de surplus — Travaux au garage municipal

2021-05-107

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde contrat et autorise une affectation de surplus, d'un montant de 19 316 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour la réalisation de travaux au garage municipal situé au 700, boulevard de la Gabelle, suivant la soumission de REV-O Constructions inc., datée du 10 février 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement modifiant le Règlement 454-2018 sur la gestion contractuelle

2021-05-108

Nicolas Gauthier **donne** avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement modifiant le Règlement 454-2018 *sur la gestion contractuelle*, et dépose ledit projet de règlement.

Séance ordinaire du 3 mai 2021

7. Délégation à la MRC de Maskinongé – Appel d’offres public - Contrat d’assurance collective

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès offre à son personnel une assurance collective en association avec le *Fonds régional d’assurance collective des municipalités de la Mauricie*, un regroupement d’autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres public doit être lancé en vue du contrat annuel qui débute le 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu’un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux, et M. Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé a proposé d’agir au nom de tous pour le processus d’appel d’offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du *Code municipal du Québec*;

2021-05-109

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès délègue à la MRC de Maskinongé son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d’assurance collective et accepte implicitement d’être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

QU’une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte, du cabinet ASQ Consultants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Mandat de gestion du programme de regroupement régional d’assurance collective – ASQ Consultants

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultants effectue la gestion du *Fonds régional d’assurance collective des municipalités de la Mauricie* depuis 2016 et qu’il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d’offres, en collaboration avec l’ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adhère à ce regroupement d’assurance collective;

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultants déposera une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui seront proposés par l’assureur qui aura été retenu et qu’aucune autre somme d’argent supplémentaire ne sera requise;

2021-05-110

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

Séance ordinaire du 3 mai 2021

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès confie à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte, du cabinet ASQ Consultants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Service incendie – Démission d'un pompier – Monsieur Jean-Philippe Racine

2021-05-111

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine la démission de monsieur Jean-Philippe Racine, le 22 avril 2021, à titre de pompier volontaire à temps partiel. Le conseil tient à remercier chaleureusement monsieur Racine pour ses bons et loyaux services au sein de la brigade.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 135, rue des Braconniers, lot 2 546 322 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation du garage détaché existant depuis 1985 qui empiète de plus ou moins 4,8 mètres dans la cour avant de la résidence sise au 135, rue des Braconniers, sur le lot 2 546 322 du cadastre du Québec, situé dans la zone 103;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26.1.8 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui n'autorise pas l'implantation d'un garage détaché en cour avant;

CONSIDÉRANT qu'au moment de l'ajout du garage, en 1985, les normes d'implantation n'ont pas été précisées au permis délivré pour la construction du garage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2021-05-112

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 546 322 du cadastre du Québec, situé dans la zone 103, à l'effet d'autoriser la régularisation de l'implantation du garage détaché existant depuis 1985 qui empiète de plus ou moins 4,8 mètres dans la cour avant de la résidence sise au 135, rue des Braconniers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 561, 4^e Rang, lot 2 545 437 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'un chenil comprenant des installations telles que bâtiments, enclos à 4 mètres de la ligne latérale gauche du terrain et à 19 mètres de la ligne latérale droite

Séance ordinaire du 3 mai 2021

et de la rue Jean (rue privée), sur la propriété sise au 561, 4^e Rang, sur le lot 2 545 437 du cadastre du Québec, situé dans la zone 227;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 50 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui prescrit une distance séparatrice de 20 mètres entre un bâtiment où s'exerce l'usage d'un chenil et une ligne de terrain, et une distance de 60 mètres entre un bâtiment où s'exerce l'usage d'un chenil et une rue privée ou publique;

CONSIDÉRANT que les distances séparatrices proposées dans la demande, soit 4 mètres entre le chenil et la ligne latérale gauche du terrain et 19 mètres entre le chenil et la ligne latérale droite et la rue Jean (rue privée), ne sont pas assez élevées par rapport à ce qui est prescrit dans le *Règlement de zonage* 405-2018;

CONSIDÉRANT que l'approbation de cette demande occasionnerait une perte de quiétude dans le voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation non favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

Étant donné l'apport de nouveaux éléments au dossier, le point est reporté à une prochaine séance.

12. Comité consultatif d'urbanisme - Nomination d'un nouveau membre – Monsieur Léo Marcotte

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel de candidatures pour pourvoir un (1) poste vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Léo Marcotte a été retenue;

2021-05-113

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme M. Léo Marcotte à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, du 3 mai 2021 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Demande de gratuité - Camp de jour - 2021

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la politique familiale municipale, le conseil désire apporter le soutien à trois (3) jeunes Stéphanais de familles présentement en contextes économiques faibles;

CONSIDÉRANT l'importance pour ces familles de pouvoir bénéficier du camp de jour pour leurs enfants;

CONSIDÉRANT le soutien financier offert annuellement par la municipalité aux jeunes stéphanais dans le cadre de leurs activités sportives;

CONSIDÉRANT que cette action encouragerait d'autres organismes à procéder de cette manière, soit offrir une gratuité à quelques familles pour la participation à leurs activités;

Séance ordinaire du 3 mai 2021

2021-05-114

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès offre trois (3) gratuités d'inscription au camp de jour 2021.

Il est de plus résolu que le choix de ces trois jeunes soit fait par l'entremise du service de garde de l'école Ami-Joie-et-des-Grès selon les critères établis par l'école et par la municipalité.

Il est de plus résolu qu'aux fins de préserver la confidentialité de ces jeunes, seuls le Service de garde de l'école, la directrice générale de la municipalité, la direction des loisirs et le coordonnateur du camp de jour soient autorisés à traiter ces dossiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Embauche de moniteurs — Camp de jour, édition 2021

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection pour l'embauche de moniteurs du Camp de jour 2021;

2021-05-115

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche trois (3) moniteurs à temps plein, soit : mesdames Janik Ferland Riendeau et Julianne Rivard, ainsi que monsieur Gabriel Courchesne, et ce, à compter du 28 juin 2021 jusqu'au 13 août 2021 inclusivement. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation de signataire – Protocole d'entente relatif aux projets de distribution d'arbres – Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en collaboration avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM), invite les organismes à planifier, au cours du mois de mai, une activité dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts (MAF);

CONSIDÉRANT que le Comité d'embellissement de la municipalité désire témoigner de l'importance de l'arbre et des forêts dans la vie des citoyens en organisant une distribution d'arbres offerts gratuitement par le MFFP;

CONSIDÉRANT que le Formulaire d'engagement concernant le respect des consignes sanitaires en lien avec la COVID-19 a été dûment rempli et signé;

2021-05-116

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature par la présidente du Comité d'embellissement, madame Lucille Tessier Léveillé, du protocole d'entente à intervenir entre l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice et le Comité d'embellissement de Saint-Étienne-des-Grès, pour la fourniture d'arbres à être distribués gratuitement sur le territoire de la municipalité, le 15 mai 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. RE/MAX de Francheville inc. – Demande d'autorisation pour barrage routier

CONSIDÉRANT que la compagnie RE/MAX de Francheville inc. désire effectuer un barrage routier les 29 et 30 mai 2021, de 9 h à 16 h, à l'intersection de la rue Principale

Séance ordinaire du 3 mai 2021

et du chemin des Dalles, afin de recueillir des fonds pour l'organisme Opération Enfant Soleil;

CONSIDÉRANT que le chemin des Dalles est une route sous juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT que les organisateurs ont obtenu l'approbation de la Santé publique pour la tenue de cet événement;

2021-05-117

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la tenue d'un barrage routier, à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles, pour recueillir des fonds au profit de l'organisme Opération Enfant Soleil, les 29 et 30 mai 2021, de 9 h à 16 h, et ce, conditionnellement à ce que la compagnie RE/MAX de Francheville obtienne du ministère des Transports un permis d'événements spéciaux pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Proclamation des Journées de la culture

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

2021-05-118

EN CONSÉQUENCE, il est résolu, sur la recommandation du conseil municipal :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance ordinaire du 3 mai 2021

Période de questions

Début : 20 h 17;

M. le maire revient sur le fait que nous avons reçu de nombreuses questions concernant le projet de développement domiciliaire des rues Lefebvre et Lafond et annonce qu’une soirée d’information sera tenue le 17 mai prochain pour y répondre;

Fin : 20 h 17.

19. Clôture de la séance

2021-05-119

Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.